

Mettre une tête de porc à l'entrée d'un chantier de mosquée, c'est pire que de pisser dans un bénitier

écrit par Claude t.a.l | 26 mars 2019



Ça, ça va faire un foin de tous les diables :

» Une tête de cochon et du sang animal ont été retrouvés lundi matin à l'entrée du chantier contesté de la future mosquée de Bergerac « .

<https://www.20minutes.fr/societe/2480867-20190325-bergerac-tete-cochon-chantier-mosquee>

Bien plus de foin que les centaines d'édifices chrétiens vandalisés chaque année en France !

Le préfet de Dordogne, Frédéric Périssat, a déjà commencé. Il a « *dénoncé et condamné fermement ces actes qui portent atteinte à la liberté de conscience et d'expression des cultes et sont contraires aux principes de la laïcité* ».

La Justice a immédiatement embrayé : » *Selon le parquet de Bergerac, des dégradations sur un édifice affecté au culte constituent une « dégradation aggravée », passible de sept ans*

de prison. »

Alors que ce n'est même pas une mosquée !

Pour l'instant, c'est seulement :

» l'entrée du chantier contesté de la future mosquée « !

La soumission

Un élément de comparaison :

Danser sur un autel, pisser dans un bénitier.

Va faire l'équivalent dans une mosquée !

Résultat :

» Le parquet de Privas a ordonné à leur encontre des mesures de réparation (stage ou petits travaux) » .

Cinq adolescentes de 14 et 15 ans ont reconnu ce mercredi être les auteures des incivilités à répétition dans l'église de Villeneuve-de-Berg en Ardèche. Pour elles, il s'agissait d'un jeu. Elles se filmaient et diffusaient les vidéos sur les réseaux sociaux.

Qui n'a pas fait de bêtises à l'adolescence ? Mais celles-ci sont quand même très saisissantes. Depuis le mois d'octobre, des incivilités étaient régulièrement commises dans l'église de Villeneuve-de-Berg : traces de pas sur la nappe de l'autel, livres de messe en partie brûlés, urine dans le bénitier. Dans le délicat contexte des attaques contre les lieux de culte, les gendarmes ont pris l'affaire très au sérieux et ils ont identifié les cinq adolescentes, un groupe de copines originaires de la commune et des villages environnants.

Des vidéos sur les réseaux sociaux

Auditionnées mercredi en présence de leurs parents, elles ont reconnu les faits. Elles disent avoir agi « par jeu ». Elles filmaient leurs « exploits » et diffusaient les vidéos sur les réseaux sociaux. Les adolescentes, sans histoire, ont été laissées libres. Le parquet de Privas a ordonné à leur encontre des mesures de réparation (stage ou petits travaux) sous l'égide des éducateurs de la Protection

Judiciaire de la Jeunesse.

https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/danser-sur-l-autel-faire-pipi-dans-un-benitier-le-surprenant-jeu-de-cinq-adolescentes-ardechoises-1553193862?fbclid=IwAR3hxYAWU2E67iksb00PfWs0mRLNVtokqJyb18EAne3E_dFXD33bHSXhkKo

Qui parle des 7 ans de prison dont seraient passibles ceux qui décorent un chantier de mosquée avec une tête de porc ?